

COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05
Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 11 septembre 2015

Objet : Régimes de prévoyance / fixation des taux pour 2016

Madame, Monsieur,

L'effort de sécurisation et d'assainissement des régimes de prévoyance se poursuit.

Vous trouverez jointes les notifications aux assureurs désignés fixant le taux des contributions des établissements pour 2016.

Les Commissions **EEP Prévoyance** ont choisi pour 2016 de maintenir les taux appelés pour 2015 :

- pour les employés : la contribution patronale sera donc appelée à **0,59%** au lieu de **1,35%**. Pour les cadres la convention de 1947 nous contraint toujours à cotiser sur une base de 1,50% sur la tranche A.
- pour les enseignants : la contribution des établissements sera donc appelée à **0.20%**.

Nous vous rappelons que ces taux d'appel sont temporaires et évolueront à la hausse après retour à l'équilibre.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Armelle Baril (a-baril@collegeemployeur.org).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Pour le collège employeur

Thierry Lavarec

et Jean-Claude Le Meur

